

Monsieur le Recteur,

Vous nous aviez conviés l'année scolaire dernière à une rencontre afin de donner nos propositions sur **la réforme du lycée**. Nous avons alors développé un certain nombre de points. Aujourd'hui, achevant le cycle des discussions, le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) vient de rendre son avis. Pour la fédération UNSA Education, le lycée a besoin de réformes parce qu'il a besoin d'accroître une démocratisation qui marque le pas. Il a besoin de donner d'autres conditions de travail aux élèves et aux personnels. Il doit trouver de nouveaux équilibres dans les choix proposés aux élèves comme dans son fonctionnement. Nous avons négocié jusqu'à l'ultime séance du CSE du 10 décembre. D'autres, ont fait le choix du rejet systématique qui ne peut conduire qu'à un statu quo désastreux. L'UNSA Education et ses syndicats ont voté pour le texte amendé. En obtenant des garanties sur les dotations horaires qui assureront stabilité et continuité au projet et en faisant clarifier les modalités de désignation des membres du conseil pédagogique, nous avons pris nos responsabilités en refusant de s'abriter derrière des pétitions de principe où l'on revendique toujours une autre réforme sans jamais en préciser les contours. La négociation achevée, le vote approuvant majoritairement le texte, d'autres combats restent à conduire : en premier lieu nous exigeons que le ministère ouvre enfin des discussions sur l'avenir de la voie technologique.

L'autre combat est celui de **la formation des enseignants**. Dans le même temps où le ministre institue une aide personnalisée dans les emplois du temps, laisse une marge de manœuvre aux équipes pour s'adapter aux élèves au plus près de la réalité de chaque établissement, il construit une nouvelle formation des enseignants qui nie complètement la dimension professionnelle. Ces futurs professeurs seront mis dans l'incapacité de construire une pédagogie différenciée. Ils n'auront des élèves qu'une vision purement théorique. Pour la fédération UNSA Education, enseigner est un métier qui s'apprend ! Nous appelons avec d'autres organisations syndicales, étudiantes, lycéennes et les parents d'élèves à une journée de mobilisation demain. Dans notre académie, des rassemblements sont prévus à l'antenne IUFM d'Agen et de Périgueux, devant la préfecture de Mont de Marsan, à l'Inspection académique de Pau. Un après-midi de débat est programmé sur l'antenne IUFM de Caudéran et un rassemblement est prévu devant le rectorat. Nous avons par ailleurs sollicité une audience en fin d'après-midi. Parlant de formation, je voudrais dire ici nos plus vives inquiétudes sur le devenir de la formation continue des maîtres. Dans le premier degré, nous assistons à une très forte diminution des départs en stage. D'ailleurs, le point sur la consommation des BOP confirme cette diminution : le programme 140 voit les dépenses de l'action 4 enregistrer une baisse de 1 700 000 euros soit 10% de moins qu'à la même époque en 2008.

Sur la **carte cible 2013 des agences comptables**, nous avons participé à l'ensemble des discussions dans un esprit constructif. Aujourd'hui, avant d'examiner vos dernières propositions nous tenons à vous faire part des inquiétudes et des interrogations de nos collègues. Notre syndicat A&I vous demandera tout à l'heure pour ceux qui voit leur agence renforcée un certain nombre d'assurance sur les

■ UNSA ÉDUCATION Aquitaine

33bis rue de Carros • 33074 BORDEAUX CEDEX

Tél. : 05.57.59.00.38 • Fax : 05.57.59.00.39

[www.unsa-education.org](http://www.unsa-education.org) • [aquitaine@unsa-education.org](mailto:aquitaine@unsa-education.org)

*l'éducation,  
notre terrain d'action*



moyens qui seront mis en œuvre. Pour les autres, il s'agira de prévoir un accompagnement et des réponses en termes d'évolution de carrière.

La question de **la suppression de la carte scolaire** confirmée par le ministre, continue de soulever notre opposition et nos inquiétudes. Nous avons des premiers indicateurs qui demandent à être complétés. Notre syndicat, le SNPDEN vous donne acte des éléments que vous avez fournis à l'observatoire académique. Nous souhaitons que l'évaluation des conséquences sur la mixité sociale et la mixité scolaire soit mise en place dans le cadre d'une définition de critères partagée.

Nous avons une demande sur le calendrier - non celui du report des cours de l'ascension inscrit à l'ordre du jour – mais sur **la question de la reconquête du mois de juin**. Si la volonté de prolonger la présence des élèves dans les établissements le plus tard possible dans le mois de juin pour qu'ils bénéficient des cours auxquels ils ont droit est légitime, cela ne peut se faire au détriment de l'organisation des examens et d'une préparation de rentrée digne de ce nom. A ce sujet, le SNPDEN s'étonne de votre non réponse à son récent courrier. L'article R421.2 du code de l'éducation donne compétence au chef d'établissement, après avis du CA d'organiser le planning des conseils de classe. Il n'y a donc pas lieu de fixer par circulaire une date initiale. Nous demandons donc le respect de la loi. Il est tout à fait possible de séparer orientation et affectation en utilisant tout le potentiel technologique d'AFFELNET pour le faire tourner à plusieurs reprises avant les commissions d'appel qui ne concerne qu'un nombre limité d'élèves. La circulaire nationale elle même invite les Recteurs à consulter les représentants des personnels et leur laisse des marges de manœuvre. Il y a d'autant plus urgence, que la réforme des lycées va devoir être mise en place pour la rentrée 2010.

Enfin, à l'occasion de l'examen de la consommation des BOP académiques, notre fédération souhaite attirer votre attention sur le **très grand retard dans le remboursement des frais de déplacements** de certains personnels. Cela est particulièrement vrai pour les médecins scolaires et pour les personnels du service social qui pour ces derniers vous ont alerté d'arriérés importants depuis avril 2009. Ces personnels de catégorie B n'ont pas des rémunérations leur permettant d'avancer jusqu'à un mois de salaire. Il est grand temps de régulariser et d'améliorer les délais de remboursement dans notre académie.

Pour terminer, la fédération UNSA Education se félicite de **la mise en place du CTP spécial concernant les services académiques** avec un scrutin pour Bordeaux fixé au 28 janvier. Nous avons enfin obtenu qu'une instance de concertation officielle existe entre les recteurs et les personnels de leurs services. Cela mettra fin à une exception regrettable dans la fonction publique. Alors que des restructurations se mettent en place sur fond de réductions des effectifs et de réorganisation territoriale de l'Etat, nous souhaitons que cette instance soit un vrai lieu de dialogue et de transparence.

Pour la délégation UNSA Education,  
Yannick LAVESQUE  
Secrétaire régional

UNSA ÉDUCATION Aquitaine

33bis rue de Carros • 33074 BORDEAUX CEDEX

Tél. : 05.57.59.00.38 • Fax : 05.57.59.00.39

[www.unsa-education.org](http://www.unsa-education.org) • [aquitaine@unsa-education.org](mailto:aquitaine@unsa-education.org)

*l'éducation,  
notre terrain d'action*